Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_002-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six janvier deux mil vingt—six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **19 janvier 2026**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET - DAVID (arrivée à 19h21 avant vote délibération n°26.002) – METENS - PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs– DUFFE – GAUTHIER – FIERDEHAICHE – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. TILLARD
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX
M. NEDELEC a donné pouvoir à Mme HERITAGE

ABSENTS - EXCUSES :
M. ANDRIAMANDIMBY – Mme CANOVAS – Mme HUET – M. LE BRAS – Mme LE PALLEC

SECRÉTAIRE : Mme SAUVÉE

26.002 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) – DEBAT DES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD - AVIS PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIEE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 et suivants ;
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 153-12, L 132-7 et L 132-9 ;
VU le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brocéliande arrêté le 17 juin 2025 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2024 définissant les modalités de collaboration entre Montfort Communauté et ses communes membres dans le cadre de l'élaboration Plan local d'urbanisme intercommunal à travers la charte de gouvernance ;
VU la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2024 prescrivant l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU les orientations générales du PADD annexé à la présente délibération ;

VU l'avis favorable avec observations de la Commission Urbanisme du 14 janvier 2026 ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_002-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

CONSIDERANT que le premier PLUi de Montfort Communauté, approuvé le 25 mars 2021 a été annulé par le tribunal administratif de Rennes le 06 mai 2024 ;

CONSIDERANT que afin de répondre aux enjeux de développement, aux dynamiques économiques et démographiques, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour accompagner les projets communaux et communautaires ;

CONSIDERANT que ce document permettra également d'intégrer les politiques publiques locales, dans un contexte législatif nouveau (Loi climat résilience adoptée le 22 Aout 2021) qui fixe des objectifs de réduction du rythme d'artificialisation des sols afin de tendre vers une artificialisation nulle en 2050 ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD ;
- **EMET** les observations suivantes sur les orientations générales du PADD :
  - Concernant le sous-objectif 1.7 « Produire le foncier et les équipements nécessaires au développement de l'habitat » (au sein l'objectif 1 « Produire un cadre d'habitat de qualité pour tous », Axe A « Consolider l'attractivité du bassin vie ».), concernant l'enveloppe de 5ha dédié à la réalisation d'équipements structurants, il est demandé de préciser les critères précis de définition d'équipements structurants à l'échelle intercommunale.
  - Concernant le sous-objectif 3.1 « Garantir un accès pour tous aux services de mobilités » (au sein de l'objectif 3 « Organiser les mobilités, maintenir et développer les services », Axe A « Consolider l'attractivité du bassin vie ».), la commune souhaite rappeler l'enjeu fort concernant la saturation et l'organisation du stationnement autour de la Gare de Montfort et la nécessité de la mise en place d'une démarche partenariale sur cette question.
  - Concernant le sous-objectif 2.1 « Engager un développement urbain équilibré et multifonctionnel » (au sein de l'objectif 2 « Aménager des bourgs vivants et attractifs », Axe B « Poursuivre des dynamiques de développement maîtrisées, durables et solidaires ») qui précise notamment que *« Le quartier autour de la Gare de Montfort-sur-Meu sera en mesure d'accueillir des équipements d'intérêt collectif (hôpital, gendarmerie, parking pour la gare…), une mixité de logements et des activités tertiaires et services. »*, la commune demande que soit fait l'ajout d'une mention indiquant que *« ce quartier n'empêchera pas les possibilités de développement d'autres zones d'habitations sur le pôle de Montfort-sur-Meu dans le respect des objectifs de limitation de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers. »*.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur le Président de Montfort Communauté

Pour extrait conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Véronique SAUVÉE,
Secrétaire de séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh